

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Cerhiip - Centre d'études et de recherches en
histoire des idées et des institutions politiques

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Aix-Marseille université - Amu

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Corinne Leveleux-Teixeira, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :

Mme Corinne Leveleux-Teixeira, université d'Orléans

Experts :

M. Yann-Arzel Durelle-Marc, université Sorbonne Paris-Nord (représentant CNU 03)

Mme Carine Jallamion, université de Montpellier

M. Sébastien Le Gal, université Grenoble Alpes — UGA

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'Études et de Recherche en Histoire des Idées et des Institutions Politiques
- Acronyme : Cerhiip
- Label et numéro : UR 2186
- Composition de l'équipe de direction : M. Éric Gasparini

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Cerhiip (Centre d'études et de recherches en histoire des idées et des institutions politiques), UR 2186, est une unité monoéquipe de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille université. Elle est dirigée depuis 2007 par M. Eric Gasparini, qui a succédé à son fondateur, M. Michel Ganzin.

Le Cerhiip est l'une des rares unités de recherche en France à se consacrer entièrement à l'étude de l'histoire du droit. Plus particulièrement, la discipline s'y décline selon deux axes privilégiés :

1) un axe « Pensée politique et droit », qui est le premier à avoir été investi par l'unité. Il lui a d'ailleurs donné son nom et a contribué à construire son identité et sa notoriété. Il vise à élaborer une histoire des idées politiques pleinement en interaction avec les institutions publiques et l'ordre juridique. À ce titre, l'unité s'est spécialement attachée à analyser l'histoire de la construction de l'État, l'histoire de la pensée républicaine en Europe, mais aussi les rapports entre pensée politique et religion, pensée politique et propriété ou l'éducation des citoyens et des gouvernants.

2) l'axe « Histoire du droit colonial », présent depuis une quinzaine d'années, a été impulsé à l'issue d'un rapprochement avec l'unité « Dynamiques du droit » de l'université de Montpellier. Il a permis la mise en place de plusieurs partenariats internationaux et ouvert l'unité sur des problématiques de droit comparé.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Cerhiip a été fondé en 1985 et reconnu comme équipe d'accueil par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 1996. Deux directeurs seulement se sont succédé depuis sa création.

L'unité est située dans le bâtiment principal de la faculté de Droit et de Science politique d'Amu, au 3 avenue Robert Schuman, à Aix-en-Provence, bureau 305.

Les locaux, d'une superficie de 172 mètres carrés, permettent de répondre à un certain nombre d'usages : réunions, accueil des professeurs et chercheurs invités, enseignement.

À noter l'utilisation de deux bibliothèques spécialisées : l'une, située dans les locaux du Cerhiip, est consacrée à l'histoire des idées politiques ; l'autre est située en salle Bry et concerne tout le champ de l'histoire du droit.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est insérée dans une fédération interne de la faculté de Droit et de Science politique d'Amu : la fédération de recherche « droits, pouvoirs et sociétés » (Fed 4280) qui regroupe à ce jour deux UMR, dix unités de recherche (UR) dont une unité de l'institut d'Études politiques d'Aix, ainsi que l'École doctorale « Sciences juridiques et politiques » (ED 67).

Le Cerhiip est également rattaché, à travers Amu, à l'université européenne Civis qui regroupe onze grandes universités en Belgique, Espagne, Grèce, Autriche, Écosse, Roumanie, Allemagne, Suède, Italie.

L'unité s'est engagée dans une initiative de pépinière d'excellence auprès de la Fondation A*Midex, qui regroupe actuellement huit établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université, autour d'un projet d'histoire des cours souverains en Méditerranée occidentale à l'époque moderne.

Elle a participé jusqu'en 2020 à la structure PR21 Humanités (l'un des 5 pôles intersectoriels et interdisciplinaires d'Amu), désormais dissoute.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	3
Maîtres de conférences et assimilés	5
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	3
Sous-total personnels permanents en activité	11
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	6
Personnels d'appui à la recherche non permanents	0
Postdoctorants	0
Doctorants	33
Sous-total personnels non permanents en activité	50
Total personnels	65

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON-TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Aix-Marseille Université	7	0	1,5
Université Côte d'Azur	1	0	0
Total	8	0	1,5

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	158,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	0,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	0,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0,0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	0,0
Total en euros (k €)	158,0

AVIS GLOBAL

Le Cerhiip est une unité singulière dans le cadre de la recherche juridique car il est constitué d'une monoéquipe réduite dont l'expertise est reconnue de longue date au plan national et international en histoire des institutions et de la pensée politique, mais aussi en histoire du droit colonial.

La production scientifique de l'unité est importante, compte tenu de ses effectifs, régulière (126 items toutes publications confondues, dont 16 ouvrages et 37 chapitres d'ouvrages) et de haute qualité dans le domaine de ses spécialités d'Histoire des Institutions et des Idées politiques et d'Histoire du Droit colonial, dans lesquels ses chercheurs sont reconnus très au-delà du monde académique national. Les membres du Cerhiip publient dans des revues renommées et à comité de lecture (par ex., Revue historique de Droit Français et Étranger, Revue française de Droit Constitutionnel, Revue française d'Histoire des Idées politiques, Revue Méditerranées). La dynamique de la recherche de ce laboratoire est indéniable, soutenue et durable. Elle est portée par l'organisation d'un grand nombre de manifestations scientifiques, au moins une par an, attirant des enseignants-chercheurs d'envergure nationale et internationale. Elle bénéficie de supports éditoriaux, puisqu'elle dispose de deux collections consacrées aux presses universitaires d'Aix-Marseille (Puam). Toutefois, un rééquilibrage entre les producteurs est souhaitable.

Ce dynamisme assure au Cerhiip une attractivité évidente, dont témoignent le grand nombre de thèses soutenues et les nombreux doctorants, dont un quart environ bénéficie de financements spécialement consacrés. Concernant ces doctorants et jeunes docteurs, il est nécessaire que le Cerhiip veille attentivement à leur insertion professionnelle, car la voie universitaire est très étroite. Il est également important d'assurer une certaine cohésion entre l'ensemble des doctorants, financés ou non. Par ailleurs, le Cerhiip mène depuis longtemps une politique d'échanges fructueux avec des universités étrangères qui se concrétise par la venue très régulière de professeurs invités issus de différentes universités européennes et extraeuropéennes. Inversement, les membres du Cerhiip, également invités, se rendent régulièrement à l'étranger. À l'heure actuelle, cette pratique très dynamique n'est pas formalisée dans des partenariats pérennes et demeure fondée sur les relations interpersonnelles nouées au cours des différentes manifestations scientifiques organisées, notamment par le Cerhiip.

Pour assurer cette très riche activité scientifique, le Cerhiip dispose de moyens contrastés. Depuis le précédent rapport Hcéres, le Cerhiip a vu ses supports administratifs augmenter légèrement (3 agents, mais mutualisés à 50 % avec un autre laboratoire de droit). Par ailleurs, le Cerhiip dispose de fonds budgétaires pérennes. Il dispose également de locaux. Toutefois, ce constat doit être fortement nuancé. Il faut en effet signaler l'état préoccupant des salles et bureaux, dont certains, situés sous des toitures vétustes, sont fortement dégradés. L'une des deux bibliothèques n'est plus abondée faute de moyens alloués par la faculté. Au cours de la période qui s'achève, le Cerhiip n'a pas mené de politique de diversification de ses sources de financement par le biais de contrats de recherche. Dans le même ordre d'idée, il doit également s'attacher à disposer de moyens au sein de sa composante de rattachement en demeurant visible et représenté dans les structures qui portent la recherche juridique, notamment sur le plan financier, comme la fédération de recherche « Droits, pouvoirs et société » (Fed 4280).

L'unité de recherche doit impérativement se doter d'un règlement intérieur et revoir certains aspects de son fonctionnement. En cours d'élaboration, ce texte permettra de structurer une gouvernance caractérisée jusqu'à présent par sa nature aussi souple et informelle qu'effective. La taille modeste de cette unité explique pour partie la pratique actuelle, qui repose exclusivement sur les échanges interpersonnels. Pourtant, une gouvernance appuyée sur une direction adjointe, assurant le pilotage de l'un des deux axes de recherche ou la gestion de la politique éditoriale marquerait un progrès. De même, un conseil de direction réuni annuellement autour d'un ordre du jour, permettrait d'envisager une politique plus ambitieuse sur le plan budgétaire et scientifique, en assurant un meilleur partage de l'information et en déployant collectivement une dynamique

de dépôt de projets de recherche ou de partenariats locaux, nationaux ou internationaux. De telles mesures assureraient une bonne représentation des doctorants, par exemple en ouvrant une place au président de leur association. La tenue de l'Assemblée générale serait l'occasion de présenter à l'ensemble des membres les résultats des travaux scientifiques menés au cours de l'année et de maintenir un lien institutionnel. Enfin, il est à souhaiter que le Cerhiip nourrisse davantage des initiatives à destination du grand public ou des métiers juridiques et judiciaires, comme il a été amené à le faire ponctuellement par le passé.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le précédent comité de visite avait formulé des recommandations portant sur l'intégration de chercheurs CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), de MCF d'autres universités et de postdoctorants afin d'augmenter le nombre de membres de l'unité. Il avait également insisté sur la diversification des sources de financement de l'unité par le biais de contrats de recherche ambitieux, du type Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou European Research Council (ERC), sur le renforcement du soutien administratif, sur l'augmentation du nombre de postes d'Ater et de contrats postdoctoraux et sur l'enrichissement des interactions du Cerhiip avec son environnement, tout particulièrement dans le cadre de l'Histoire du droit colonial.

La réalisation de ces préconisations apparaît contrastée.

Certaines ont pu être mises en œuvre de façon satisfaisante. Ainsi, en est-il du renforcement de l'encadrement administratif, qui compte trois agents, mutualisés à 50 % avec le laboratoire de Théorie du droit et de l'augmentation des postes d'Ater (3 désormais, contre un seul lors de la précédente évaluation). À noter également que le dépôt d'un projet de pépinière d'excellence sur les cours souveraines dans le bassin occidental de la Méditerranée à l'époque moderne a été couronné de succès.

D'autres points restent fragiles ou aléatoires, puisqu'un MCF de l'université de Nice est venu renforcer le potentiel du Cerhiip, mais pour trois ans seulement et que des candidatures à une chaire d'excellence Amu et à une ERC n'ont pas abouti. Enfin, les interactions avec le milieu non académique demeurent très limitées.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité jouit de ressources stables, qui n'ont pratiquement pas varié au cours de la période d'observation (26 000 euros en 2016, dont 2 000 euros d'équipement, 28 000 euros en 2021, dont 2 000 euros d'équipement). Ces ressources semblent constituées à 100 % de la dotation récurrente allouée par l'établissement. Pourtant, après échange avec la direction, quelques ressources propres sont mentionnées, en provenance de la métropole d'Aix ou de la Fédération de recherche « Droits, pouvoirs, société » de la faculté de droit.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité jouit d'une très bonne visibilité scientifique au plan national et international qui tient à la constance et à la cohérence de ses axes de recherche (histoire de la pensée politique et histoire du droit colonial) ainsi qu'à la production de ses membres.

Si elle a su développer plusieurs partenariats internationaux, ceux-ci demeurent ponctuels. L'unité n'a pas noué de lien avec la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) ni développé de collaboration formalisée avec des partenaires extra-académiques. Enfin, elle ne s'est guère positionnée sur le champ des défis sociétaux.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

L'organisation de l'unité est délibérément très souple. Les membres du Cerhiip se rencontrent fréquemment dans le cadre d'échanges informels. Un règlement intérieur est en cours d'élaboration. À ce jour, ni conseil de laboratoire, ni assemblée générale, ni représentation des doctorants n'ont été réunis, ce qui ne semble toutefois pas nuire au bon fonctionnement de l'unité jusqu'à présent.

Un problème de parité se fait jour en ce qui concerne les enseignants-chercheurs, mais n'existe plus pour les doctorants.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité bénéficie du soutien constant d'Amu, avec des ressources pérennes et stables. Son soutien administratif a été renforcé avec un troisième personnel d'appui à la recherche. Elle a tissé plusieurs collaborations internes et externes à Amu. Au sein d'Amu, elle s'est d'abord inscrite dans un pôle de recherche intersectorielle et interdisciplinaire jusqu'en 2020 (date où l'établissement a mis fin à cette initiative). Surtout, elle travaille au sein de la fédération de recherche de la faculté de droit et de science politique, ce qui lui permet de bénéficier de ressources financières complémentaires. À l'extérieur, l'unité s'est attachée à construire un réseau de partenaires à travers sa politique de professeurs et de chercheurs invités. L'axe « Histoire du droit colonial » se révèle également propice à la mise en place de partenariats nationaux et internationaux : coopération scientifique avec les universités de Montpellier, de Lille 2 et Cheikh-Anta-Diop de Dakar, enrichie par la suite aux universités de Grenoble, Yaoundé II, et Bouaké.

Points faibles et risques liés au contexte

Les ressources de l'unité reposent presque exclusivement sur le récurrent alloué par Amu. Il n'existe aucune ressource propre liée à des contrats de recherche ou à une réponse à des appels à projets en provenance de partenaires extra-académiques (collectivités locales par exemple). Quelques compléments en provenance de la Métropole d'Aix et de la Fédération de recherche viennent abonder ponctuellement certains projets. Le petit nombre des enseignants-chercheurs, lié au fait que l'histoire du droit est une discipline à faibles effectifs, fragilise l'unité.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a développé depuis des années une politique scientifique marquée par une grande cohérence et une nette visibilité nationale et internationale. La cohérence tient à la forte structuration en deux axes bien repérables : l'histoire de la pensée politique d'une part, l'histoire du droit colonial d'autre part. L'unité s'appuie sur un ensemble de chercheurs nationaux et internationaux. Elle s'insère dans la Fédération de recherche Droits, pouvoirs et sociétés dont elle a obtenu des financements. Par ailleurs, par l'intermédiaire le réseau Civis auquel participe Amu, l'unité est plus particulièrement en relation avec l'ULB (une cotutelle de thèse). Au plan international, il existe une convention formalisée avec Samara, mais les événements internationaux récents (guerre en Ukraine) ont entraîné la mise en sommeil des projets afférents.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité n'a pas noué de lien avec la MMSH, ce qui la prive d'un éventuel soutien opérationnel et d'une ouverture pluridisciplinaire. Les relations internationales sont nombreuses, mais la plupart du temps non formalisées et ne reposent que sur *l'intuitu personae*. L'unité ne développe pas d'action spécifique en direction de la société civile, alors que ses recherches répondent à des défis sociétaux, aussi bien en ce qui concerne la réflexion politique que l'histoire du droit colonial. Aucune relation institutionnelle n'a été nouée avec des partenaires extra-académiques (collectivités locales, associations, chambre des notaires...).

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

La parité est atteinte en ce qui concerne les doctorants.

L'unité respecte les conditions de travail et d'hygiène pour ce qui dépend d'elle. Elle veille à la prévention des risques psychosociaux. La qualité du dialogue social est bonne.

Points faibles et risques liés au contexte

En matière de ressources humaines, il n'y a pas de parité pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs (une femme seulement sur 8).

Pour ce qui est de l'environnement matériel de l'unité, la vétusté des locaux pose des problèmes graves d'accessibilité et de sécurité. Des infiltrations d'eau sont constatées.

La bibliothèque de la salle Bry ne bénéficie plus des crédits facultaires et son fonds n'est pas enrichi si bien qu'elle n'est plus utilisable comme bibliothèque de recherche.

L'évaluation fait également apparaître l'exiguïté des locaux qui ne répondent plus aux besoins de l'unité. Les personnels d'appui à la recherche sont mal installés et les doctorants ne disposent pas d'une salle de réunion adaptée, avec du matériel informatique alloué.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

L'unité est incontestablement attractive : ses membres sont fréquemment invités en France comme à l'étranger et ont des responsabilités scientifiques, tandis que l'unité accueille des doctorants nombreux, de jeunes chercheurs et surtout des professeurs étrangers. Elle organise enfin fréquemment des manifestations scientifiques internationales, démontrant sa capacité à créer et à nourrir des échanges internationaux.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le rayonnement scientifique de l'unité est très important : les membres de l'unité sont fréquemment invités dans des manifestations scientifiques nationales ou internationales, le Cerhiip participant financièrement à la mobilité scientifique (Colloque à Montréal en 2019, à Bouaké en Côte d'Ivoire en 2018, à Genève, etc.). Le Cerhiip organise également fréquemment des colloques ou journées d'étude internationaux (colloques de l'association française des Historiens des Idées politiques notamment). Plusieurs membres de l'unité ont aussi des responsabilités éditoriales dans des collections ou des revues, en France comme à l'étranger (Italie), et plusieurs ont assuré des missions d'expertise en France comme ailleurs en Europe (Belgique). Plusieurs membres de l'unité ont enfin des responsabilités au sein de sociétés savantes nationales ou internationales.

Points faibles et risques liés au contexte

Les responsabilités scientifiques ne sont pas également réparties au sein de l'unité.

Les réseaux scientifiques internationaux ne sont pas formalisés et donc fragiles.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sur ce point encore l'attractivité du Cerhiip est importante. On peut le constater à différents niveaux : ainsi le Cerhiip accueille des doctorants nombreux (33 thèses en cours, 30 soutenues depuis 2016), ce qui atteste de la qualité du travail scientifique conduit au sein de l'unité et de la fécondité de l'adossement à un Master d'*Histoire du Droit*. On remarquera encore que les docteurs issus de l'unité obtiennent de bons résultats lors de la

qualification par le CNU, puis lors des concours de la Maîtrise de Conférences et de l'Agrégation d'Histoire du Droit et des Institutions, ceci dans un contexte démographique défavorable des corps professionnels concernés et, par conséquent, de pénurie de postes.

Les doctorants voient leurs travaux valorisés sous forme de communications et de publications. Ils reçoivent une aide à la mobilité (un déplacement pris intégralement en charge chaque année) ainsi que le droit à sept prêts entre bibliothèques par an.

L'unité a également développé une politique d'accueil de jeunes chercheurs. Dans ce cadre, on peut signaler l'accueil d'une jeune docteure de l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, accueil qui lui permit de préparer l'agrégation d'histoire du droit du Cameroun, qu'elle a ensuite réussie.

Au titre des conférenciers et professeurs, les invitations sont aussi très régulières et concernent tant des femmes que des hommes venus de Russie, du Vietnam, d'Italie, de Belgique, d'Écosse, du Cameroun, du Sénégal... De manière générale, les professeurs invités font l'objet d'une politique volontariste qui permet à l'unité de densifier ses relations internationales. Ils sont en outre étroitement associés à la vie de l'unité (recherche et enseignement).

Points faibles et risques liés au contexte

L'exiguïté et la vétusté des locaux constituent un obstacle à la présence de l'ensemble des doctorants de l'unité. Seuls huit d'entre eux peuvent être accueillis régulièrement, ce qui nuit à l'attractivité et à la cohésion de l'unité et ce qui n'apporte pas aux doctorants (particulièrement à ceux qui ne sont pas financés) l'accompagnement dont ils auraient besoin.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité participe aux actions mises en place par les tutelles ou par les collectivités locales en matière de recherche. Ces actions ont notamment permis d'obtenir des financements à destination des doctorants (bourse inter-écoles doctorales pour un doctorant de l'unité) et des jeunes docteurs (bourse dans le cadre du programme Emploi Jeune Doctorant porté par la région Sud-Paca).

Le Cerhiip s'est également porté candidat à une pépinière d'excellence de la fondation A*Midex (idex Aix-Marseille) pour un projet consacré aux cours souveraines de Méditerranée occidentale à l'époque moderne (projet Jemo : Justice en Méditerranée Occidentale), en partenariat avec des universités françaises (Grenoble, Perpignan, Nice), italiennes (Turin, Gênes, Alessandria) ainsi qu'espagnoles (Barcelone, Valence, Baléares).

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne répond pas suffisamment à des appels à projets nationaux ou internationaux autres que ceux portés par les tutelles.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Aucun point fort n'est à souligner ici.

Points faibles et risques liés au contexte

L'exiguïté et la vétusté des locaux privent l'unité de la possibilité d'accueillir dans de bonnes conditions les enseignants-chercheurs (tous n'ont pas un bureau) comme les doctorants (seuls les doctorants financés peuvent être accueillis de manière régulière). De plus, les locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique

La production scientifique de l'unité est importante, régulière et de haute qualité dans le domaine de ses spécialités d'Histoire des Institutions et des Idées politiques et d'Histoire du Droit colonial, dans lesquels ses chercheurs sont reconnus très au-delà du monde académique national.

Le petit nombre des chercheurs de l'unité rend d'autant plus remarquable cette production scientifique et ces caractères, qu'elle les maintient au long cours. De même, doivent être salués la persistance et l'entretien de sa production doctorale et de ses outils de publication qui permettent la diffusion et la valorisation des recherches scientifiques menées.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique du Cerhiip est abondante compte tenu de ses effectifs de chercheurs, et conforme aux axes de recherche qu'il s'est donnés (*Pensée Politique et Droit* et dans une mesure moindre *Histoire du droit colonial*). En matière de *Pensée Politique et Droit* (thème appuyé sur l'association française d'Histoire des Idées politiques — AFHIP — et la collection *Histoire des Idées et des Institutions politiques* des presses universitaires d'Aix-Marseille — Puam), le Cerhiip demeure une unité centrale dans le paysage scientifique français et au-delà (en témoignent les associés étrangers), par une production régulière prenant la forme d'une part de colloques et de publication d'actes, d'autre part de travaux individuels dans différents contextes (126 toutes publications confondues dont 56 actes de colloques ; 16 ouvrages ; 37 chapitres d'ouvrages ; 16 articles dans des revues scientifiques, dossiers thématiques de revues scientifiques). Les membres de l'unité publient dans des revues nationales reconnues (par ex., *revue historique de Droit Français et Étranger* ; *revue française de Droit Constitutionnel*, *revue française d'Histoire des Idées politiques*, *revue Méditerranées*).

Le Cerhiip bénéficie du moteur (historique) de son colloque annuel d'Histoire des Idées politiques, rendez-vous important de la communauté nationale et internationale des chercheurs en ce domaine, qui assure le maintien d'une activité régulière et cohérente et permet une évolution progressive des sous-thèmes travaillés (propriété et idées politiques, p. ex.).

L'unité s'appuie sur des dispositifs éditoriaux bien établis qui participent pour une part essentielle à la visibilité de ses travaux (2 collections consacrées aux presses universitaires d'Aix-Marseille, ainsi qu'un projet de refonte d'une revue sur l'histoire du droit colonial).

Points faibles et risques liés au contexte

L'interdisciplinarité demeure peu identifiable, y compris avec d'autres unités de recherche du même champ disciplinaire ou des SHS.

Par-delà les deux axes de l'unité, qui sont très ouverts, la structuration des thématiques de recherche demeure lâche.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cerhiip comptant huit enseignants-chercheurs titulaires, plus trois Professeurs émérites. Au total six personnes habilitées à diriger des recherches (dont les trois émérites), accueillent actuellement trente-trois doctorants, alors que trente thèses ont été soutenues au cours de la période de référence — 2016-2022).

La production scientifique doit être considérée comme abondante et comme présentant un taux individuel moyen de haut niveau. On notera aussi que l'unité accueille six enseignants-chercheurs associés étrangers de manière régulière, dont certaines de productions sont intégrées au bilan de l'unité.

Le Cerhiip dispose d'un contrat doctoral par an.

Enfin, ses doctorants se sont constitués en association, le Réseau Iuris Historia, qui a organisé un colloque en février 2020, intitulé *La participation à la chose publique de l'Antiquité à la fin de la III^e République*.

Points faibles et risques liés au contexte

Compte tenu du faible nombre d'EC habilités à diriger les recherches, les taux d'encadrement de thèses sont extrêmement élevés.

Les travaux didactiques et pédagogiques ou en direction du grand public demeurent très anecdotiques, si l'on n'y inclut pas les trois manuels revendiqués (un en *Histoire des Idées politiques*, et deux en *Droit constitutionnel*, au demeurant sous forme de rééditions annuelles).

Un certain déséquilibre doit être noté entre les producteurs. Par ailleurs, l'axe *Histoire du Droit colonial* se trouve peu représenté dans la liste des publications et manifestations revendiquées, au point qu'il tend, dans la période de référence, à devenir accessoire.

Compte tenu du nombre de doctorats soutenus (trente) et doctorants inscrits (trente-trois), leur part dans la production scientifique de l'unité est modeste et ponctuelle.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité applique la politique de l'établissement et de l'École doctorale en matière d'intégrité scientifique, d'éthique et de science ouverte. Cette action se déploie en direction des enseignants-chercheurs et doctorants, au travers de leur information, des comités de suivi des thèses. Elle utilise un logiciel de détection de plagiat (*Compilatio*) et entend faire une place à ces questions dans son règlement intérieur (en cours d'élaboration).

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité n'a pas formulé clairement de politique en termes d'intégrité scientifique et renvoie simplement à un règlement intérieur *en cours d'élaboration*.

En outre, concernant la science ouverte, le dépôt des travaux des membres de l'unité sur Hal-Amu n'en est qu'à ses balbutiements.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les recherches conduites au sein du Cerhiip s'intègrent dans la société par les thématiques développées, mais pas du point de vue structurel, puisque les actions spécialement entreprises à destination du grand public sont excessivement rares, à l'exception d'un colloque organisé en 2020 avec l'aide de certaines collectivités et des Barreaux d'Aix et de Marseille, et qu'aucun partenariat n'a été formellement noué avec le monde non académique.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité développe des thématiques qui intéressent le monde socio-économique. Elle a ainsi organisé un colloque *Les avocats et les principes* en 2020, pour lequel elle a obtenu le soutien effectif de certaines collectivités — Territoire Pays d'Aix, Métropole Aix-Marseille-Provence — ainsi que des Barreaux d'Aix et de Marseille.

Également les manifestations scientifiques organisées par l'unité intéressent les grandes cours de justice françaises (ainsi l'unité a obtenu le haut patronage du Vice-président du Conseil d'État et du Premier président de la Cour de cassation pour certaines de ses manifestations).

Points faibles et risques liés au contexte

Les actions entreprises à destination de la société dans son ensemble demeurent inexistantes, ce qui est étonnant au regard des thématiques de recherche développées au sein du Cerhiip, lesquelles sont en harmonie avec plusieurs des grands débats qui traversent la société actuelle.

Ainsi le Cerhiip n'a pas noué formellement de partenariat avec le monde socio-économique, ce qui le prive de canaux de diffusion de ses travaux ainsi que de financements supplémentaires (thèse Cifre par exemple).

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet.

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité développe, à l'intérieur de ses deux axes de recherche, des thématiques qui font écho à des débats de société actuels : à propos des mutations de la justice, de la colonisation et des droits de l'homme, de la République, de la famille, de la propriété et de la religion dans la pensée politique, l'éducation au sens politique du terme, des citoyens comme des gouvernants, enfin les formes d'expression de la démocratie (ouvrages collectifs dirigés par des membres de l'unité entre 2018 et 2021).

Points faibles et risques liés au contexte

Le monde socio-économique n'est pas de manière générale le public visé par les manifestations scientifiques qu'organise le Cerhiip, même si certaines peuvent intéresser quelques acteurs et notamment les praticiens du droit.

C — RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Des solutions doivent être trouvées pour répondre rapidement aux problèmes importants de vétusté, d'exiguïté et d'accessibilité des locaux de l'unité.

L'unité doit veiller à diversifier ses sources de financement, en répondant à des appels à projets locaux (MMSH), nationaux (ANR) ou européens.

Il serait bon également que le Cerhiip se positionne sur le champ des défis sociétaux, où son expertise serait appréciée.

Concernant la gouvernance, l'unité doit veiller à mieux répartir les responsabilités scientifiques afin de mieux intégrer les plus jeunes. Une structuration plus formelle (Conseil de laboratoire, assemblée générale) permettrait sans doute une meilleure intégration de l'ensemble des membres de l'unité et le développement de projets plus ambitieux. Ces différents points devront être pris en compte dans le règlement intérieur en cours d'élaboration.

L'unité doit s'efforcer de développer une politique volontariste en matière de parité.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Il serait souhaitable que les enseignants-chercheurs de l'unité associent davantage les plus jeunes dans le cadre de leurs responsabilités scientifiques, éditoriales et d'expertise, afin d'assurer le renouvellement des générations. L'unité devrait également répondre à des appels à projets nationaux ou internationaux (type ANR ou ERC). Elle est d'autant plus en mesure de le faire que malgré son faible nombre d'enseignants-chercheurs, ses partenariats internationaux sont nombreux et nourris par des échanges fréquents. Ils pourraient ainsi constituer un soutien solide dans le cadre de réponses à de tels appels à projets.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Les thèmes annuels des colloques pourraient sans doute être articulés entre eux et constituer un programme pluriannuel cohérent. Ainsi, les grandes notions de la pensée politique pourraient faire l'objet d'une conception dynamique d'ensemble, cohérente et progressive : il y a en effet dans la succession de ces sujets, plusieurs solutions thématiques (*Pensée politique de la Sphère privée*, par exemple).

La répartition des responsabilités scientifiques et éditoriales mériterait une meilleure distribution entre les enseignants-chercheurs membres de l'unité.

Les différences quantitatives doivent faire l'objet de l'attention de l'unité, de même que la projection internationale des chercheurs qui se limite à un petit nombre d'entre eux. Ce point justifierait un effort spécifique en vue de promouvoir tous les membres de l'unité — notamment en s'appuyant sur les relations régulières avec des universités européennes.

Il y a lieu de ménager une voie de valorisation des travaux doctoraux. Une revue ou édition numérique pourrait constituer une solution adaptée, dont les coûts seraient réduits et qui assurerait une diffusion et une accessibilité adéquates ; le nombre des doctorants et de soutenances permettrait amplement de nourrir une telle initiative et de rendre compte du dynamisme de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

On peut recommander au Cerhiip de se tourner davantage vers le monde non académique et socio-économique, tant pour nouer des partenariats pouvant être source de financements pour l'unité, que pour diffuser auprès du grand public ses travaux. Par ses thématiques de recherche et par son expertise reconnue, l'unité pourrait ainsi venir utilement éclairer plusieurs grands débats de société.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 08 décembre 2022 à 9 h

Fin : 08 décembre 2022 à 15 h 30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9 h - 9 h 15 : Réunion à huis clos des membres du comité

9 h 15-9 h 30 : Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h 30-10 h 15 : Réunion plénière (tutelle, direction de l'unité, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche...)

10 h 15-11 h 00 : huis clos avec la direction de l'unité, les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche

11 h-11 h 45 : huis clos avec les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction de l'unité

11 h 45-13 h 00 : pause déjeuner

13 h-13 h 30 : huis clos avec les doctorants et les postdoctorants de l'unité

13 h 30-13 h 45 : pause

13 h 45-14 h 00 : Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles

14 h-14 h 30 : huis clos final avec la direction de l'unité

14 h 30-15 h 30 : huis clos final du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Aucun

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le Président de l'université

au

Département d'Évaluation de la recherche -
Hcéres

Objet : Observations de l'unité relatives au
rapport d'évaluation des experts Hcéres
N/Réf. : VPR/LS/AMS/CM – 23-06

Dossier suivi par : Cécile Merle
Tél : 04 13 94 95 90
cecile.merle@univ-amu.fr

Vos réf :
DER-PUR230023024 - CERHIIP - Centre d'études et de recherches d'histoire des idées et des institutions
politiques

Marseille, le lundi 13 février 2023

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre mail du 11/01/2023 dans lequel vous me communiquiez le rapport d'évaluation
Hcéres de l'Unité de Recherche CERHIIP - Centre d'études et de recherches d'histoire des idées et
des institutions politiques.

Comme demandé dans ledit mail, je vous indique qu'Aix-Marseille Université n'a pas d'observation à
formuler.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Eric BERTON



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

